

Activité 4 : La Défenseure des droits, un engagement pour le respect des libertés et de l'égalité

1 Un engagement au service des droits de tous les citoyens

« La pauvreté n'est pas simplement un manque de revenus financiers, mais un non-accès aux droits essentiels que sont le logement, le travail, l'éducation des enfants, l'accès à la santé, la culture, le droit de vivre en famille [...]. Pendant le confinement, nous avons vu à quel point être dans des logements sur-occupés et insalubres est invivable. [...] Une autre priorité est la question de l'école. [...] Les inégalités ont augmenté, cela a été très compliqué, voire excluant, pour ces familles de faire l'école à la maison. [...] Beaucoup de jeunes se rendent compte qu'on ne peut pas se battre pour la planète, sans se battre pour plus de justice sociale.

[...] On sent qu'il y a encore un regard très discriminant sur les plus pauvres. Si l'opinion publique était convaincue que la priorité des priorités est de penser avec tous les questions de société et de n'exclure personne, on arriverait à convaincre les pouvoirs publics plus facilement [...]. Le Défenseur des droits est une institution au service des citoyens pour l'accès aux droits. Je pense que c'est important de regagner la confiance des Français. L'institution n'est pas encore suffisamment connue et les personnes en difficulté n'ont pas forcément le réflexe de s'adresser au Défenseur des droits, donc je vais continuer à la faire connaître. [...] »

Claire Hédon, propos recueillis par Julie Clair-Robelet,
© ATD Quart Monde, 23 juillet 2020.

Claire Hédon a été nommée en 2020 par le président de la République pour un mandat de 6 ans. Elle était journaliste et militante engagée dans la lutte contre la pauvreté auprès de l'organisation non-gouvernementale ATD Quart Monde.



2 Le droit, c'est l'égalité

« Dans notre société, nous sommes toutes et tous égaux, c'est-à-dire que nous avons les mêmes droits et les mêmes devoirs, quels que soient notre origine, notre sexe, notre lieu de résidence, etc.

Si le principe d'égalité est consacré dans la Constitution, il existe cependant un écart important entre cette égalité en droit et l'égalité "réelle". **Discriminer**, c'est traiter différemment des personnes placées dans des situations comparables en se fondant sur un ou des critères (ou des caractéristiques personnelles) prohibés par la loi. L'État interdit les différences de traitement, comme celles fondées sur l'origine réelle ou supposée d'une personne. Mais les discriminations demeurent fréquentes. Le Défenseur des droits est en charge de lutter contre les discriminations et de promouvoir l'égalité entre toutes et tous. Des associations se mobilisent également pour lutter contre ces situations en demandant par exemple l'introduction du CV anonyme lors des recrutements. »

Site Educadroit.fr, parcours pédagogique « Dessine-moi le droit », consulté en 2021.